

**Maître François LIEURADE**  
Huissiers de Justice Associé à la  
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

**Etude principale**  
18 rue Parmentier  
95200 SARCELLES

**Etude annexe**  
3 bis avenue de Paris  
95290 L'ISLE ADAM



**PROCES VERBAL DE  
DESCRIPTION  
SUR SAISIE IMMOBILIERE**

Constat du 3 avril 2017

Page 1 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



# PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT  
ET LE TROIS AVRIL

## A LA REQUETE DU :

**LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1<sup>er</sup> au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848,**  
agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

## AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 20 février 2017.

## LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier dont est propriétaire Madame Nadia BENAKKI, décrits comme suit :

### COMMUNE D'ARGENTEUIL (VAL D'OISE)

Un pavillon sis 71 rue de la Justice, cadastrée section BZ numéros 428 lieudit « 71 rue de la Justice » pour 5 a 44 ca et 429 lieudit « 71 rue de la Justice » pour 1 a 13 ca, comprenant au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, séjour, deux chambres, salle de bains, wc, à l'étage : trois chambres, salle de bains, wc, sous-sol et jardin

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office d'huissier de justice  
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 71 rue de la Justice à ARGENTEUIL (Val d'Oise),

Où étant ce jour sur place à 16 heures,

J'ai constaté ce qui suit :

Constat du 3 avril 2017

Page 2 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



## CONSTATATIONS

Madame Nadia BENAKKI se présente, m'invitant à pénétrer dans les lieux après que je lui eus attesté de mes qualités et identités par la présentation de ma carte professionnelle.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, elle me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement et me précise que les lieux sont occupés par elle-même, son concubin et leurs enfants.

Ils consistent en une maison récente élevée sur deux niveaux et sous-sol, sur un terrain de 657 m<sup>2</sup> d'après les titres.

Les tuiles de toiture sont en bon état apparent.

Le jardin est en bon état d'entretien.



Constat du 3 avril 2017

Page 3 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Les lieux sont distribués comme suit :

## REZ DE CHAUSSEE

- **Une entrée :**

La porte PVC qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- un placard.
- Et un escalier permettant d'accéder au 1<sup>er</sup> étage ;
- Un escalier de bois permettant d'accéder au sous-sol.

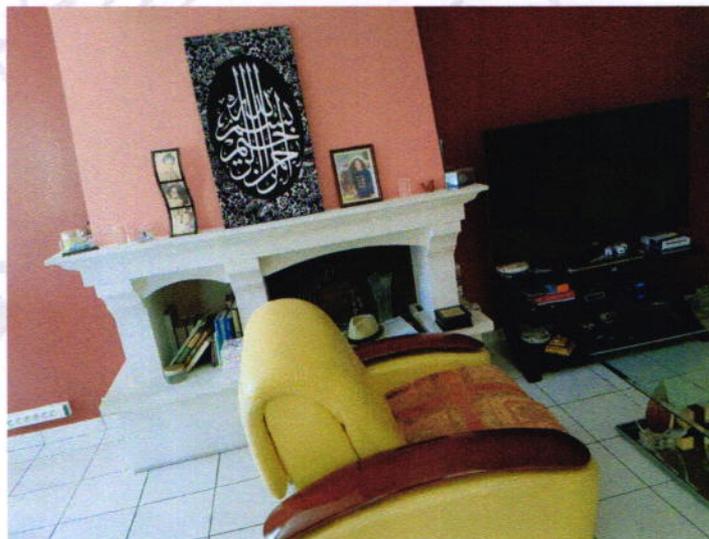
- **Une salle de séjour en porte droite en entrant :**

La porte à deux battants vitrés qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- trois portes fenêtres à châssis bois double vitrage en bon état.
- une cheminée.



- **Une cuisine en porte face en entrant :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et des murs et les papiers peints et peintures sont en bon état.

Constat du 3 avril 2017

Page 4 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



L'équipement comprend :

- Une porte fenêtre bois double vitrage en bon état.
- Une série de placards en parfait état.
- Un évier en émail muni d'un robinet mélangeur.



- **Un WC:**

Le carrelage du sol et des murs est en parfait état.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC.

- **Une salle de bains :**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en parfait état.

Le carrelage de protection des murs est en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète.
- Une douche complète.
- Un lavabo.
- Un fenestron.

**Constat du 3 avril 2017**

Page 5 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **Une 1<sup>ère</sup> chambre :**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre double vitrage en bon état.

- **Une 2<sup>ème</sup> chambre :**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre double vitrage en bon état.

**1<sup>er</sup> étage**

- **Un palier:**

Le carrelage du sol et les papiers peints et peintures des murs sont en bon état.

- **Une 3<sup>ème</sup> chambre :**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre PVC double vitrage en bon état.

Constat du 3 avril 2017

Page 6 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Une 4<sup>ème</sup> chambre :

Le carrelage du sol et les papiers peints et peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre de toit de type VELUX en bon état.

- Un WC:

Le carrelage du sol et des murs est en parfait état.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC.

- Une 5<sup>ème</sup> chambre :

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Deux fenêtres PVC double vitrage en bon état.

- Une salle de bains:

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en parfait état.

Le carrelage de protection des murs est en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète.
- Un lavabo.
- Une fenêtre de toit de type VELUX en bon état.



## SOUS-SOL

- **Un palier:**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

- **Une 6<sup>ème</sup> chambre :**

Le parquet flottant du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre PVC double vitrage en bon état ouvrant sur une cour anglaise.

- **Une salle de bains attenante:**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en parfait état.

Le carrelage de protection des murs est en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une douche complète.
- Un bloc WC.
- Un lavabo.

Constat du 3 avril 2017

Page 8 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **Un garage avec débarras:**

La porte sectionnelle qui permet d'y accéder est en bon état.

Le sol et les murs sont à l'état brut.



**L'ensemble de la maison est chauffé par des radiateurs reliés à une chaudière à gaz FRISQUET.**

Constat du 3 avril 2017

Page 9 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE  
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



HUISSIER DE JUSTICE

Constat du 3 avril 2017

Page 10 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

